



## ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11958-14907-0

**Valable pour l'année 2026**

### **Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION**

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

### ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

**250 000,00 EUROS**

(Deux cent cinquante mille Euros )

### A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

**CABINET IFNOR**

SARL au capital de 167 150,00 Euros, immatriculée sous le N° siren : 490 279 510

Dont le siège social est 41 Boulevard Pitre Chevalier - 14640 VILLERS SUR MER

Représentée par ses co-gérants Monsieur Bernard DUVAL,  
Monsieur Christophe PEREZ et Monsieur Thibault DUVAL

### AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

**GESTION IMMOBILIERE**

**La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)**

### A COMPTER DU :

**01 janvier 2026**

MEYLAN, LE  
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT



## ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11958-14907-0

**Valable pour l'année 2026**

### **Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION**

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

### ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

**110 000,00 EUROS**

(cent dix mille Euros )

### A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

**CABINET IFNOR**

SARL au capital de 167 150,00 Euros, immatriculée sous le N° siren : 490 279 510

Dont le siège social est 41 Boulevard Pitre Chevalier - 14640 VILLERS SUR MER

Représentée par ses co-gérants Monsieur Bernard DUVAL,

Monsieur Christophe PEREZ et Monsieur Thibault DUVAL

### AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

**TRANSACTION IMMOBILIERE AVEC MANIEMENT DE FONDS**

**La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)**

### A COMPTER DU :

**01 janvier 2026**

MEYLAN, LE

POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT



## ATTESTATION DE GARANTIE

N° police : 1-11958-14907-0

**Valable pour l'année 2026**

### **Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION**

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

### ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

**18 500 000,00 EUROS**

(Dix-huit millions cinq cent mille Euros )

### A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

**CABINET IFNOR**

SARL au capital de 167 150,00 Euros, immatriculée sous le N° siren : 490 279 510

Dont le siège social est 41 Boulevard Pitre Chevalier - 14640 VILLERS SUR MER

Représentée par ses co-gérants Monsieur Bernard DUVAL,

Monsieur Christophe PEREZ et Monsieur Thibault DUVAL

### AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

**SYNDIC DE COPROPRIETE**

**La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)**

### A COMPTER DU :

**01 janvier 2026**

MEYLAN, LE  
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT